



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU EXECUTIF DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre 2023 à douze heures et quinze minutes, le Bureau Exécutif s'est réuni en salle SIMOUV sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président du SIMOUV et affichée le 6 octobre 2023.

Liste des Vice-Présidents présents :

Madame Sandrine GOMBERT.

Messieurs Arnaud BAVAY, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Salvatore CASTIGLIONE, Jean-Paul COMYN, Laurent DEPAGNE, Arnaud L'HERMINÉ, Waldemar DOMIN, Xavier JOUANIN, Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ, Jean-Paul RYCKELYNCK, Dominique SAVARY.

Liste des Vice-Présidents excusés :

Monsieur Arnaud BAVAY
Monsieur Laurent DEPAGNE
Monsieur Dominique SAVARY

Liste des Vice-Présidents absents et non excusés :

Sans objet

Secrétaire de séance :

Monsieur Ali BEN YAHIA

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : dBE2023_ 10_01

Date de dépôt au Contrôle de Légalité : le 16 octobre 2023

Date de mise en ligne sur le site Internet du SIMOUV : le 16 octobre 2023

Signée par Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs du SIMOUV

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 référencée D2020_09_07, transmise au Contrôle de Légalité le 29 septembre 2020 et portant sur les délégations de l'Assemblée délibérante au Bureau Exécutif du SIMOUV,

Vu la délibération du Bureau Exécutif en date du 16 juin 2021 référencée n°dBE2021_06_01, transmise au Contrôle de Légalité le 29 juin 2021 et portant sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Afin de prendre en compte la diversité des compétences exercées au sein du SIMOUV et en vue d'anticiper les évolutions professionnelles à intervenir, les grades possibles pour différents postes pourraient faire l'objet d'une mise à jour comme suit à compter du 1^{er} novembre 2023 :

EMPLOI					EFFECTIFS				
Libellé de la fonction	Délibération	Quotité de travail	Catégorie	Libellé des grades possibles pour ce poste	Pourvus	Budgétaire	Statut	Permanent / non permanent	Position
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	dBE2014_07_15 du 04 juillet 2014	39H	A	Administrateur, Administrateur hors classe, Attaché hors classe	0	0	Non Titulaire		Vacant depuis 03/2016
Emploi fonctionnel de Directeur Général adjoint	dBE2014_07_15 du 04 juillet 2014	39H	A	Attaché territorial, attaché principal, Attaché hors classe	1	1	Titulaire		activité
Emploi fonctionnel de Directeur Général adjoint	dBE2014_07_15 du 04 juillet 2014	39H	A	Attaché territorial, attaché principal, Attaché hors classe	1	1	Titulaire		activité
EMPLOIS PERMANENTS et NON PERMANENTS									
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>									
CATEGORIE A									
Responsable du Pôle Sécurité - Travaux - Technique	dBE2014_07_15 du 04 juillet 2014	39H	A	Attaché territorial, attaché principal, Attaché hors classe	1	0	Titulaire	Permanent	Détachement
Responsable du Pôle Administration Générale, Ressources Humaines et Juridique	dBE2014_07_15 du 04 juillet 2014	39H	A	Attaché territorial, attaché principal, Attaché hors classe	1	0	Titulaire	Permanent	Détachement

Le projet de tableau des effectifs mis à jour figure ainsi en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Bureau Exécutif :

- d'approuver la mise à jour, à compter du 1^{er} novembre 2023, du tableau des effectifs du SIMOUV conformément au projet repris en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Exécutif décide à l'unanimité :

- **d'approuver la mise à jour, à compter du 1^{er} novembre 2023, du tableau des effectifs du SIMOUV conformément au projet repris en annexe de la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance
Le 11 octobre 2023
Le Président du SIMOUV

Guy MARCHANT

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr